

POINT D'INFORMATION POUR VOS FORMATIONS !

- LA MISSION LOCAL DES JEUNES (MLJ)
- LE BUREAU D'INFORMATION JEUNES (BIJ)
- LE CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE (CIDJ)

SITES FIABLES

service-public.com

letudiant.fr

[la région.fr](http://la-region.fr)

1jeune1solution.gouv.fr

service-civique.gouv.fr



SCAN ME

AIDES ET FORMATIONS POUR LES ÉTUDIANTS

BAFA

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Pour décrocher le BAFA, il est nécessaire de suivre une formation, composée de 2 sessions et d'un stage pratique. Les jeunes doivent avoir au moins 17 ans.

Une aide de 200 € est versée à 20 000 jeunes pour financer en partie leur formation aux métiers de l'animation, qui souffrent d'un manque de main-d'œuvre.

Cette aide exceptionnelle de 200 € sera versée sous condition de ressources en fonction du quotient familial et permettra à des jeunes désireux de passer les brevets BAFA/BAFD de travailler en centres de loisirs ou colonies de vacances

SERVICE CIVIQUE

Un engagement citoyen au service de tous !

Un engagement volontaire sur une mission d'intérêt général en France ou à l'étranger dans le secteur public ou associatif avec une durée de 6 à 12 mois.

1 expérience unique de 16 à 25 ans élargie à 30 en situation de handicap.

10 domaines possible pour réaliser sa mission et s'ouvrir à de nouveaux horizons.

580 euros d'indemnisation dont 437,04 euros pris en charge par l'Etat et 107,58 par l'organisation d'accueil.



LE PRÊT ÉTUDIANT

Le prêt étudiant n'est pas seulement destiné à financer les frais d'inscription et de scolarité. Il peut aussi financer l'achat de matériel (ordinateur...) ou régler les dépenses de la vie courante (loyer, frais de nourriture, voiture...).

Pour être éligible à ce prêt, il faut :

- être majeur (18 ans) et en général avoir moins de 30 ans.
- prouver votre situation en produisant une carte d'étudiant
- avoir la nationalité française ou apporter la preuve que vous résidez en France depuis au moins 5 ans.
- La banque demande souvent qu'une personne (parent, autre...) se porte caution.

Le montant:

Le montant d'un prêt étudiant varie souvent de 800 € à 50 000 € selon les établissements bancaires. Il peut parfois aller au-delà.

LE TAF

Rencontrez directement vos futur patrons !

Organisé une fois par an au parc des expositions par la Région, pôle emploi et les missions locales, le but de ces événements est de permettre à chaque visiteur de pouvoir accéder à toutes les informations sur les aides pour découvrir les offres de formation et de trouver un emploi .

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) remplace la garantie jeunes depuis le 1er mars 2022. Il s'adresse sous certaines conditions aux jeunes de 16 à 25 ans et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées. Ce contrat engage celui qui l'a signé à certaines obligations destinées à l'orienter vers l'emploi. Les jeunes bénéficiant au 1er mars 2022 de la garantie jeunes continuent de percevoir leur allocation dans les mêmes conditions qu'auparavant. Pôle emploi et la mission locale proposent ce contrat. Ce contrat est d'une durée maximale d'un an.

L'allocation est calculée en fonction de l'âge du jeune, de ses ressources ou de celles de son foyer :

- 500 € lorsque le jeune majeur constitue ou est rattaché à un foyer fiscal non imposable à l'impôt sur le revenu
- 300 € lorsque le jeune majeur constitue ou est rattaché à un foyer fiscal imposable à la première tranche de l'impôt sur le revenu
- pour un jeune mineur : 200 €, lorsque le jeune mineur constitue ou est rattaché à un foyer fiscal non imposable à l'impôt sur le revenu ou lorsqu'il constitue ou est rattaché à un foyer imposable à la première tranche.